

Les Îles Marshall récompensées pour leur action contre la pêche illégale

Francisco Blaha¹

Lors d'une cérémonie tenue au cours du septième Atelier mondial de formation à l'application de la législation sur les pêches (GFETW), à Halifax (Canada), le Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches (IMCS) a récompensé l'Office des ressources marines des Îles Marshall (MIMRA) pour l'excellence de son ensemble de mesures du ressort de l'État du port, qui permettent de réglementer les opérations conduites à Majuro (Îles Marshall), le port de transbordement du thon le plus fréquenté au monde.

Cette récompense honore l'excellence des systèmes en place, le travail des agents des pêches de la direction des pêches hauturières et industrielles du MIMRA, son remarquable niveau de transparence et la collaboration mutuellement bénéfique qu'il a instaurée avec les fournisseurs de technologie.

La remise des prix a eu lieu cette année à l'occasion du premier atelier organisé en présentiel depuis 2019. La récompense met à l'honneur les collaborations durables engagées par les Îles Marshall et leur rôle de chef auprès des institutions régionales participant au suivi, au contrôle et à la surveillance (SCS) des pêches, telles que l'Agence des pêches du Forum (FFA) et le réseau IMCS (dont le directeur du MIMRA, M. Glen Joseph, assure la vice-présidence), mais aussi les relations bilatérales que le pays entretient avec de nombreux partenaires, tels que

la direction des pêches de la Thaïlande et le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT), qui finance depuis 2018 mes missions en tant que conseiller halieutique à long terme auprès de la direction des pêches hauturières du MIMRA.

Glen Joseph était présent à la cérémonie de remise des récompenses, aux côtés de Beau Bigler, Directeur des pêches du MIMRA, et il m'a fait l'honneur de m'inviter à le rejoindre sur scène pour recevoir le prix.

Glen a très bien résumé l'importance de ce prix lors de la cérémonie : « Cette récompense et cette reconnaissance de notre travail montrent que, même si nous sommes une petite administration et avons des moyens techniques et financiers limités, on peut y arriver avec les bons réseaux et les outils disponibles dans la région. » Cette récompense honore « le dur labeur, la coopération et la collaboration engagés au fil des ans par les agents de la direction des pêches hauturières du MIMRA aux côtés d'autres organismes au port de Majuro, la plus grande plateforme de transbordement du monde ».

Le prix récompense aussi le rôle de chef de file que joue le MIMRA dans la région en appuyant l'adoption d'une approche de gestion fondée sur les droits dans la plus grande



De gauche à droite : Garry Orr, président du réseau IMCS, Glen Joseph, Directeur du MIMRA, Francisco Blaha, consultant indépendant pour les pêches, Beau Bigler, Directeur des pêches du MIMRA, et Mark Young, directeur du réseau IMCS.

¹ Conseiller halieutique indépendant. franciscoblaha@mac.com – <http://www.franciscoblaha.info/>

pêcherie thonière du monde et en promouvant une collaboration robuste, efficiente et efficace entre tous les États et Territoires membres de la FFA, les Parties à l'Accord de Nauru et les membres de la Communauté du Pacifique.

Le MIMRA défend depuis des années l'idée qu'il faut agir au niveau régional pour promouvoir un SCS uniforme et transparent, en faisant appel à des solutions informatiques innovantes et de pointe, dont le suivi électronique et les journaux de pêche électroniques, et en assurant des formations pratiques et efficaces pour le large éventail de fonctions SCS, avec l'appui de partenaires présents dans la région et au-delà.

Dans le cadre de l'atelier, il a été décidé de mettre prochainement en place une collaboration au titre d'un accord de coopération Sud-Sud ; ainsi, des agents des six pays membres du centre régional de SCS du centre-ouest du golfe de Guinée seront invités à rejoindre en tant que personnel détaché l'équipe des opérations SCS du MIMRA pendant un mois.

Le travail effectué par le MIMRA concernant les mesures du ressort de l'État du port est sans conteste remarquable pour une petite administration ; alors que le port de Majuro accueille chaque année en moyenne plus de 700 navires de pêche et transporteurs (incluant les navires battant pavillon marshallais), chaque bâtiment est soumis à une évaluation des risques, à partir de laquelle est générée une fiche de renseignements sur le navire entrant.

Cette fiche constitue un outil d'analyse du renseignement et de détermination des risques, appliqué dans trois catégories, pour lesquelles trois étapes d'analyse sont suivies : i) vérification de l'identité communiquée par le navire ; ii) analyse du champ d'activité et d'opérations du navire et confirmation qu'il a été correctement déclaré ; et iii) vérification des licences du navire afin de déterminer si ses opérations étaient autorisées dans la zone qu'il occupait. L'analyse de risques porte d'une part sur les navires de pêche, dont elle évalue la licéité des captures, et d'autre part sur les activités des transporteurs qui ne sont pas directement liées aux transbordements.

Sur la base de ces renseignements, une équipe de cinq agents procède à l'inspection de la totalité des navires entrants, dont les bâtiments de pêche et les transporteurs, qui ne peuvent utiliser les installations portuaires qu'après avoir reçu l'autorisation formelle d'un agent du MIMRA. L'accès au port est retardé quand l'information relative aux activités du navire n'est pas communiquée ou qu'aucune explication claire n'est fournie.

En cas de non-conformité du navire ou de détection d'un comportement potentiellement illicite, l'accès au port est refusé. Les agents du MIMRA supervisent alors la saisie des éléments de preuve, dont la documentation du capitaine, les captures, l'engin et le bâtiment lui-même.

En outre, la description des mesures du ressort de l'État du port peut être consultée en libre accès sur le site Web du MIMRA, de même que le statut et les données détaillées concernant tous les navires entrants, en escale et sortants². Aucun autre pays du Pacifique occidental et central ne présente un tel niveau de professionnalisme et de transparence.

² <https://www.rmimimra.com/index.php/about-us/oceanic-industrial-affairs/port-entry>

Il va sans dire qu'il est indispensable d'assurer la bonne formation et l'efficacité des officiers de visite pour que les Îles Marshall, par le biais du MIMRA, puissent s'acquitter de leurs obligations en tant qu'État du port responsable. Toutes les activités de renforcement des capacités et de mise au point des systèmes qui ont été menées à cet effet ont été intégrées aux nombreux domaines de collaboration retenus par le MFAT et le MIMRA et occupent une grande part de ma vie depuis 2017, puisque je suis à Majuro une centaine de jours par an.

Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, travailler à Majuro avec le MIMRA est à ce jour l'une des expériences les plus marquantes de ma carrière en tant que consultant, sur le plan tant professionnel que personnel. L'équipe du MIMRA m'a toujours accueilli à bras ouverts et je considère mes collègues plus comme des amis que comme de simples personnes avec qui je travaille. En outre, je serai toujours très reconnaissant au MFAT d'avoir accordé sa confiance à notre équipe et d'avoir su percevoir les avantages découlant d'une collaboration et d'un engagement à long terme avec les pays voisins.

Ce dernier aspect est fondamental. Travailler dans le secteur des pêches, c'est d'abord travailler avec des personnes et non simplement des outils technologiques. La collaboration s'appuie avant tout sur la confiance, une confiance que l'on ne peut instaurer qu'avec du temps et en travaillant ensemble.

La récompense décernée au MIMRA témoigne de la détermination et du travail acharné des personnes qu'il emploie et des responsables du service d'inspection à bord, et nous devrions tous nous féliciter de leur succès et de l'invitation lancée pendant la cérémonie : « Venez à Majuro, venez travailler avec nous et nous apprendrons les uns des autres. »



Un agent des pêches du MIMRA en route pour contrôler un navire. (Image : © Francisco Blaha)